Fiche n° 6 - Permission de voirie 1/1

CREATION DE RESEAU TELECOM – REALISATION DE CONDUITE MULTIPLE

Les créations de réseau télécom et les réalisations de conduite multiple ainsi que leur entretien et leur suppression sont réalisés aux frais du demandeur.

Nota : la réception du chantier est faite par un agent municipal du service gestion des espaces publics. Contact : permissionsdevoirie@montreuil.fr

Dossier technique télécom

Joindre impérativement les pièces suivantes :
- Le formulaire Cerfa 14023 ;
- Le plan à l'échelle 1/100 e, 1/200 e ou 1/500e ; sur le plan devra figurer le linéaire, ainsi que chambres et fourreaux ;
- Le dossier technique ;
- Le tableau récapitulatif (linéaire, nombre et modèle de chambre etc…).

Nota : LA PERMISSION NE FAIT PAS OFFICE D'AUTORISATION DE TRAVAUX.
La réalisation des travaux devra ensuite se faire sous arrêté, délivré par le service gestion des espaces publics, sous réserve de 21 jours minimum.

DELAI D'INSTRUCTION POUVANT ALLER JUSQU'A DEUX MOIS, UNE FOIS LE DOSSIER COMPLET.
DEUX MOIS SUPPLEMENTAIRES EN CAS D'INSTALLATION SUR DOMAINE DEPARTEMENTAL.